

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0334**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 28 lots de copropriété dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situés 7-9-11-15, rue Guynemer, 12-14-22-28, rue Hélène Boucher et 34-38-40, rue Marcel Bramet et 25, rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0334**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 28 lots de copropriété dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situés 7-9-11-15, rue Guynemer, 12-14-22-28, rue Hélène Boucher et 34-38-40, rue Marcel Bramet et 25, rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir 28 lots de copropriété appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset et ainsi définis :

- 7, rue Guynemer - Bâtiment A - escalier 4 :

- un appartement de type T3, d'une superficie de 51,09 mètres carrés, situé au 1er étage formant le lot n° 60 avec les 261/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 3 située au sous-sol formant le lot n° 244 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 9, rue Guynemer - Bâtiment - escalier 3 :

- un appartement de type T5, d'une superficie de 82,82 mètres carrés, situé au 5° étage formant le lot n° 46 avec les 425/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 10 située au sous-sol formant le lot n° 230 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,32 mètres carrés, situé au 5° étage formant le lot n° 47 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 11 située au sous-sol formant le lot n° 231 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 11, rue Guynemer - Bâtiment A - escalier 13 :

- un appartement de type T5, d'une superficie de 82,68 mètres carrés, situé au 1er étage formant le lot n° 161 avec les 425/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 4 située au sous-sol formant le lot n° 345 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 15, rue Guynemer - Bâtiment A - escalier 1 :

- un appartement de type T5, d'une superficie de 80,92 mètres carrés, situé au 4° étage formant le lot n° 13 avec les 414/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 13 située au sous-sol formant le lot n° 197 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 12, rue Hélène Boucher - Bâtiment B - escalier 13 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé au 4^e étage formant le lot n° 518 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 20 située au sous-sol formant le lot n° 668 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 14, rue Hélène Boucher - Bâtiment - escalier 4 :

- un appartement de type T5, d'une superficie de 80,92 mètres carrés, situé au 1^{er} étage formant le lot n° 407 avec les 414/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 4 située au sous-sol formant le lot n° 557 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 22, rue Hélène Boucher - Bâtiment C - escalier 9 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé 1^{er} étage formant le lot n° 762 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 4 située au sous-sol formant le lot n° 862 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 28, rue Hélène Boucher - Bâtiment C - escalier 6 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé au 4^e étage formant le lot n° 738 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 10 située au sous-sol formant le lot n° 838 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 34, rue Marcel Bramet - Bâtiment C - escalier 4 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé au 4^e étage formant le lot n° 713 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 20 située au sous-sol formant le lot n° 813 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 38, rue Marcel Bramet - Bâtiment C - escalier 2 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé au 2^e étage formant le lot n° 688 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 5 située au sous-sol formant le lot n° 788 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 40, rue Marcel Bramet - Bâtiment C - escalier 1 :

- un appartement de type T5, d'une superficie de 80,92 mètres carrés, situé au 2^e étage formant le lot n° 675 avec les 414/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 7 située au sous-sol formant le lot n° 775 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,52 mètres carrés, situé au 2^e étage formant le lot n° 676 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 8 située au sous-sol formant le lot n° 776 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,

- 25, rue Guillermin - Bâtiment A - escalier 9 :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 63,37 mètres carrés, situé au 2^e étage formant le lot n° 117 avec les 323/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, portant le n° 5 située au sous-sol formant le lot n° 301 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot.

Aux termes du projet d'acte, la SA d'HLM Gabriel Rosset cèdera les biens en cause à la Communauté urbaine de Lyon -libres de toute location ou occupation- au prix de 308 034 €, conforme à l'avis de France domaine.

Ces acquisitions feront l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base d'un taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 juin 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 308 034 €, de 28 lots de copropriété, dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon à Bron et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 30 929 950,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant total de 308 034 € correspondant au prix des acquisitions et de 4 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.